

Chroniques européennes du large

N° 11

17 mai 2009 - Les fantômes de Colbert et de Maginot

Lors d'un débat public à Rennes, une question importante m'a de nouveau été posée : « *dans la crise, faut-il se protéger* » ?

Que les personnes les plus vulnérables - chômeurs, jeunes sans-emploi, familles en détresse - demandent une protection, c'est tout à fait compréhensible. La crise qui, fait des dégâts, appelle la solidarité. D'où l'importance de préserver la sécurité sociale. En revanche, il appartient aux politiques de prendre leurs responsabilités en excluant les remèdes qui seraient pires que le mal.

Le protectionnisme consiste à se protéger de la concurrence étrangère en élevant les droits de douane ou en prenant des mesures d'effet équivalent. Entre pays de l'UE, il est rigoureusement interdit depuis 1957. Vis-à-vis du reste du monde, la marge de manœuvre est plus grande mais la France et l'UE sont liées par les accords conclus avec certains Etats, dont les plus pauvres ont un besoin vital d'exporter. Nous avons également pris des engagements à l'Organisation mondiale du commerce.

Les pays nordiques nous prouvent qu'il est possible de combiner une grande ouverture de l'économie et un filet social de qualité. L'Histoire nous a aussi appris que les périodes de repli se sont souvent mal terminées. Au-delà de la légende et de quelques belles initiatives manufacturières, Colbert et Louis XIV ont laissé derrière eux un pays terriblement appauvri. Leur politique économique nationaliste a suscité des rétorsions économiques et encouragé les guerres. La Bretagne en a alors fait les frais : après l'adoption, en 1664 et 1667, de tarifs douaniers fermant le Royaume de France aux importations de draps, Anglais et Hollandais ont cessé d'acheter les toiles du Léon*. Plus près de nous, pendant la crise de 1929, les réflexes protectionnistes ont été funestes.

Le choix de l'ouverture économique effectué dans le traité de Rome a été très profitable aux économies européennes. Chaque jour, sur le terrain, nous en voyons les effets : les pommes du Poitou sont exportées dans toute l'Europe ; le lait de l'Ouest entre dans la fabrication de fromages italiens (Asiago, Fontina, Montasio) ; une usine de meubles de Charente importe un aggloméré espagnol. Sans parler d'Airbus dont les clients viennent du monde entier. Ainsi, des frontières ouvertes sont indispensables pour préserver l'emploi chez nous. Si nous nous fermions aux produits étrangers, les autres pays se protégeraient des produits français. Ce serait une catastrophe en chaîne.

Enfin, même si nous ne le voyons plus, l'Union européenne apporte déjà certaines protections : l'euro a mis à l'abri des fluctuations de change une bonne part des échanges intra-européens. Pour beaucoup de PME, c'est l'essentiel de leur champ d'activités. Les règles de sécurité des aliments ou des produits manufacturés

importés sont exigeantes, même si le contrôle effectif, dont les Etats membres ont la responsabilité, laisse parfois à désirer. Là réside sans doute un réel problème, car contrairement à la légende, il n'y a pas d'administration européenne « tentaculaire ». Nous reviendrons sur la concurrence dans les chroniques ultérieures.

A ce stade, retenons une chose : les lignes Maginot n'ont jamais servi à rien. Envisager l'avenir de manière défensive est un aveu de faiblesse. La seule protection durable, c'est une bonne formation pour tous, c'est l'excellence, c'est l'innovation.

Sylvie Goulard

* François Lebrun, *La puissance et la guerre*, Nouvelle histoire de la France moderne Seuil, Points, 1997, chapitre Colbert face aux réalités économiques